



**MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le 11^e jour de septembre deux mille vingt-trois à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents :

- M. Martin Côté, maire
- M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
- M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2
- M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
- M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Est aussi présent : M. Sylvain Roy, directeur général par intérim

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 08. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 août 2023
4. Acceptation des comptes
5. Dépôt concernant la démission du maire
6. Embauche d'une adjointe à la direction
7. Varia
8. Levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2023

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 21 août 2023 soit adopté.

4. Acceptation des comptes

Ce point sera traité à une séance ultérieure.

5. Dépôt

Martin Côté a déposé sa lettre de démission comme maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz.

6. Résolution 2023-09-11-01 concernant l'embauche d'une adjointe à la direction et le mandat de Martin Côté et Sylvain Roy à signer le contrat de Daphné Normandeau

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité,

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz procède à l'embauche de madame Daphné Normandeau au poste permanent d'adjointe à la direction à partir du 13 septembre 2023;

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz mandate Martin Côté, maire, et Sylvain Roy, directeur général par intérim, à signer le contrat de travail de madame Daphné Normandeau.

7. Varia

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 18.

Sylvain Roy
secrétaire

Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.